

Six-Fours, le 17 avril 2026



Chez Mr Michel LABE
452, rue des Micocouliers
La Milhière 1
83110 Sanary sur Mer
☎ 04 94 74 52 94
📱 06 70 62 15 16

Compte-rendu de la 55^e assemblée générale de la section Ouest-Var de l'Association des officiers marinières de Toulon

La 55^e séance de l'Assemblée générale de la section Ouest-Var de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon s'est déroulée le samedi 7 février 2026 au Centre-Azur de Sanary-sur-Mer, en présence de :

- ✓ **Monsieur Christian LOMBARDO** président de la FNOM et de l'AOM de Toulon
- ✓ **Monsieur le maître-principal Michel BASSET**, président des officiers marinières de l'état-major d'ALFAN
- ✓ **Monsieur Michel BLATY**, Président départemental de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- ✓ **Monsieur Claude EUSOGE**, référent « Maladies professionnelles » à l'AOMT
- ✓ **Monsieur Patric NOIROT**, référent « Accompagnement des veuves » à l'AOMT.

1. Mot du Président

Michel LABÉ, président de la section Ouest-Var a ouvert la séance de cette 55^{ème} assemblée générale à 09h05. Il a en préambule remercié chaleureusement tous les participants pour leur présence.

Il a tenu à saluer également la présence de **Jean-François FORESTIER**, président honoraire de l'AOMT, ancien président de la section et **Jean LABORDE**, président délégué de l'AOMT.

Avant de débiter cette séance, il a fait observer une minute de silence pour honorer la mémoire des adhérents de la section décédés au cours de l'année 2025 :

- ✓ Major Mekan **Jean-Pierre GUILLAUMOT**
- ✓ Maître Fourr **Jean HERNANDEZ**
- ✓ Maître-principal Fusil **Bernard WOIRHAYE**
- ✓ Madame **Chantal BERTELIN**.

sans oublier les camarades de la marine, de l'armée de l'air et de l'espace, de l'armée de terre, des pompiers, de la gendarmerie et de la police, disparus dans l'exercice de leurs missions ? en OPEX ou sur le territoire métropolitain.

2. Composition du Conseil d'Administration (Michel LABÉ)

Michel LABÉ, président,

Claude BRZYMYSZKIEWICZ, vice-président, chargé de la communication,

Andrée LECACHEUR, secrétaire,

Jean-Marc CHATREAU, secrétaire adjoint et représentant du secteur de La Seyne et de Saint-Mandrier, mais également président de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM), section La Seyne et Saint-Mandrier

Emile PERESSE, trésorier,

Claudette MADEC, trésorière adjointe, représentante du secteur de Six-Fours.

Membre :

Patrice LEFORT représentant du secteur de Sanary, Saint-Cyr et Bandol, en charge des festivités de la section.

Porte-drapeau :

Emile PERESSE.

Vérificateurs aux comptes :

Henri NAVARRE et **Christoph DAVRIL**.

3. Démission du tiers sortant (Michel LABÉ)

Conformément à l'Article 14 du règlement intérieur de l'AOM de Toulon

« Le bureau et les responsables de commissions sont nommés pour trois (3) ans en assemblée générale.

Ses membres sont renouvelables en assemblée générale par 1/3 tous les ans. ».

Cette année, le tiers sortant composant le bureau de la section Ouest-Var s'est résumé à 2 personnes en fin de mandat et qui se représentent :

✓ **Andrée LECACHEUR**, secrétaire,

✓ **Emile PERESSE**, trésorier et porte-drapeau.

Le **Président** a demandé si d'autres personnes souhaitaient se présenter pour une nomination au conseil d'administration de la section.

Sans autre candidat et conformément aux statuts, le **Président** a demandé à chaque adhérent présent de se prononcer sur la réélection de *madame Andrée LECACHEUR* et de *monsieur Emile PERESSE*.

***Andrée LECACHEUR* et *Emile PERESSE* ont été réélus à l'unanimité.**

Le **Président** a tenu à informer les adhérents présents à cette assemblée générale, qu'il souhaitait se mettre en retrait de la section temporairement, jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2027, où il cédera sa place.

Réunions du conseil d'administration :

Toujours sans local officiel, les conseils d'administration de la section se déroulent régulièrement chez **Claudette MADEC**, ou chez **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**, que le **Président** remercie chaleureusement pour leur accueil.

Pour 2025, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois :
les 29 mars, 10 mai, et le 20 septembre.

En prévision pour **2026**, le conseil d'administration se réunira 5 fois :

- ✓ le vendredi 9 janvier chez **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**,
- ✓ le vendredi 10 avril chez **Claudette MADEC**,
- ✓ le vendredi 26 juin chez **Claudette MADEC**,
- ✓ le vendredi 25 septembre chez **Claudette MADEC**,
- ✓ le vendredi 27 novembre chez **Claudette MADEC**.

4. Rapport moral (Michel LABÉ)

Pour les adhérents qui ont rejoint la section en cours d'année, le **Président**, a rappelé que l'association ne vit uniquement que grâce à ses cotisations, et ne perçoit aucune subvention, gage de son indépendance.

Chaque adhérent peut profiter de sa visite aux permanences de l'association de Toulon (14 rue de Chabannes, tous les matins en semaine de 08h30 à 11h30), ainsi qu'auprès des représentants de secteur de la section, pour régulariser leur cotisation. Pour toute cotisation impayée en temps voulu (fin mars), la suspension du journal est désormais automatique.

Pour tout règlement de la cotisation annuelle, il convient de privilégier le prélèvement automatique (révocable à tout moment) qui évite tout oubli, mais aussi qui permet une gestion plus rationnelle de l'activité de l'association de Toulon.

Pour information, tout adhérent à l'association rattaché à Toulon, mais domicilié dans le périmètre géographique de la section, peut en demander son transfert, afin de profiter des festivités qu'elle organise.

Chaque adhérent est engagé à faire connaître **systématiquement et rapidement** ses changements de coordonnées, ceci pour nous éviter des recherches qui sont souvent fastidieuses et parfois infructueuses.

Il appartient à chaque adhérent de se mobiliser pour faire connaître l'existence de la section, ses activités et susciter de nouvelles adhésions surtout parmi les plus jeunes.

Effectif de la section au 1^{er} janvier 2026 :

290 adhérents dont **229** retraités dont **2** couples, **33** veuves, **5** actifs, **23** sympathisants.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

5. Rapport d'activité (Michel LABÉ)

Le conseil d'administration de la section continue à œuvrer pour maintenir ses activités.

Les prévisions 2026 seront définies selon les invitations aux cérémonies et autres événements.

5.1. Sorties du drapeau

En **2025** le drapeau de la section est sorti **14** fois :

- ✓ **Mercredi 29 janvier** : Cérémonie à ALFAN
- ✓ **Dimanche 9 mars** : Centenaire de la SNEMM La Seyne - Saint-Mandrier
- ✓ **Jeudi 3 avril** : Hommage aux Marins morts lors du naufrage du Torpilleur 102
- ✓ **Vendredi 4 avril** : Cérémonie des couleurs à ALFAN
- ✓ **Jeudi 10 avril** : Remise de prix à l'école de maistrance

- ✓ **Mardi 13 mai** : Obsèques de monsieur Jean HERNANDEZ
- ✓ **Samedi 24 mai** : Remise des brevets à la PMM de La Seyne sur Mer
- ✓ **Lundi 16 juin** : Remise de prix à l'école de maistrance
- ✓ **Mercredi 18 juin** : Cérémonie des couleurs à ALFAN
- ✓ **Vendredi 5 septembre** : Fête de la marine – commémoration Chesapeake à ALFAN
- ✓ **Vendredi 26 septembre** : Cérémonie des couleurs à ALFAN
- ✓ **Vendredi 7 novembre** : Cérémonie de prix à l'école de maistrance
- ✓ **Vendredi 5 décembre** : Cérémonie des couleurs à ALFAN
- ✓ **Jeudi 18 décembre** : Cérémonie en hommage au sous-marin « Protée » à Saint-Elme.

5.2. Activités de la section (Claude BRZYMYSZKIEWICZ)

En 2025, 2 repas ont été organisés.

Le traditionnel repas de printemps s'est déroulé le samedi 24 mai au restaurant « L'Hacienda » à La Seyne, et celui d'automne le samedi 18 octobre au restaurant « Le Mont Salva » à Six-Fours.

5.2.1. Forum des associations

La section était présente le 6 septembre 2025 au Forum des associations de La Seyne.

5.2.2. Prévisions 2026

Un repas de printemps est programmé pour le samedi 13 juin prochain au restaurant « Le Rendez-vous » à Six-Fours. Le repas d'automne se tiendra en octobre. La date et le lieu n'ont pas encore été arrêtés.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

6. Rapport financier (Emile PERESSE)

6.1. Cotisations

La cotisation annuelle n'a pas augmenté pour 2026 à savoir :

- ✓ **29 €** pour les adhérents et les sympathisants,
- ✓ **14 €** pour les veuves/veufs d'adhérent(e)s,
- ✓ **50 €** pour les couples de marins.

Sur ces **29 €**, **19 €** sont versés à la FNOM, **4.50 €** à l'association et **5.50 €** reviennent à la section.

6.2. Présentation du bilan financier

Au **1^{er} janvier 2026** le solde sur le compte Crédit Mutuel et en caisse était de **2 630,85 €**.

Finances de la section pour **l'année 2025** :

- Recettes : **7 782,28 €**
- Dépenses : **8 252,78 €**.

Au 31 décembre 2024, un solde positif était enregistré en trésorerie de 2 630,85 €.

Le solde de compte pour 2024 était de 3 101,35 € et en 2025 de 2 130,85 € qui comprend l'acompte de 648 € pour l'AG de 2026.

Cette somme s'est répartie de la façon suivante :

- * Compte chèques : **900,48 €**
- * Livret bleu : **1 600,19 €**
- * Espèces : **130,18 €**.

6.3. Contrôle des comptes

La commission de vérification des comptes s'est réunie le samedi 31 janvier 2026 chez **Claudette MADEC**, en présence du Président **Michel LABÉ**, du Vice-président **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**, du Trésorier **Emile PERESSE**, ainsi que des vérificateurs aux comptes **Henri NAVARRE** et **Christoph DAVRIL**.

6.4. Lecture du procès-verbal du contrôle des comptes

Henri NAVARRE a fait lecture de ce procès-verbal. Il n'y a pas eu de dépenses excessives pour 2025 de la section. 39 pièces-jointes ont été vérifiées.

Henri NAVARRE a demandé à l'assemblée générale de voter le quitus au trésorier pour l'exercice 2025 de la section, arrêté au 31 décembre 2025.

Le rapport financier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le quitus est donné au Président et au Trésorier.

7. Avancement de certains dossiers

7.1. Maladies professionnelles

Claude EUSOGE, responsable de la commission des maladies professionnelles à l'AOM de Toulon, a fait un point sur les dossiers anxiété amiante au sein de l'association.

Depuis 2016, 538 dossiers recevables ont été transmis à l'avocat de l'association pour seulement 115 dossiers (période 2016/2023) et jusqu'à aujourd'hui 423 dossiers (période 2024/2025/2026).

Il y a eu une forte montée en puissance, grâce à la mise en place d'une formule simplifiée début 2024. Il convient de noter que cela génère de nouvelles adhésions.

A ce jour 272 adhérents ont reçu une proposition d'indemnisation, dont 14 sur décision judiciaire d'un Tribunal et 258 en propositions transactionnelles, seulement 7 adhérents ont estimé être lésés et ont refusé la proposition qui leur était faite et ont fait le choix de s'en remettre à la justice.

Concernant les problèmes récurrents venant du ministère des Armées sont à noter l'exclusion de certaines spécialités jugées non exposées, l'historique de la jurisprudence et la définition d'une date butoir au 1^{er} janvier 2002.

La prescription quadriennale est applicable à chaque fois que cela est possible.

Les bénévoles au sein de l'association concernant les maladies professionnelles sont à contacter les mardi et jeudi matin au siège de l'AOM de Toulon :

Claude EUSOGE – cleuso.aomtoulon83@gmail.com – 06 61 98 65 14

Jean5François SASSALLE – aom.jfsas@gmail.com – 06 95 25 76 15

Christian RODRIGO – aomcrodrigo7583@gmail.com – 06 72 27 87 01.

7.2. Accompagnement des veuves

Patric NOIROT, référent de l'accompagnement des veuves à l'AOM de Toulon, a fait un rappel sur les démarches à effectuer lorsque le conjoint décède.

Il a rappelé également que la pension de réversion ne concerne que les couples mariés et qu'elle n'est pas automatique. Il a fait un point sur la retraite de réversion de la Fonction Publique et du régime général.

La pension de réversion doit évoluer en 2026. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) réfléchit aux évolutions à apporter aux droits familiaux et conjugaux, à un changement des conditions d'âge, au mode de calcul ou encore aux conditions de remariage. L'objectif de cette évolution est de rendre

le système plus simple, plus équitable et l'harmoniser entre les régimes. Les couples pacsés et en concubinage pourraient être éligibles en 2026. La condition de non-remariage dans le régime Agir-Arrco pourra être supprimée. Une uniformisation voire une suppression des plafonds de ressources pourrait s'appliquer. Les conditions d'âge pourraient également être uniformisées à 55 ans. Le calcul de la pension de réversion pourrait être revu en 2026, avec un taux compris entre 50 et 60 %, la durée du mariage prise en compte ainsi que la durée de cotisation du défunt.

Pour tout renseignement, il est possible de contacter **Patric NOIROT** au siège de l'AOM de Toulon, 14 rue de Chabannes, par téléphone au 04 94 93 48 51 les lundi et vendredi matin de 08h30 à 11h30, ou par mail p.noirotd@aomtoulon.com.

-§-

Pour clore la 1^{ère} partie de cette 55^{ème} assemblée générale de la section, le Président, **Michel LABÉ** indique qu'avec les membres de son conseil d'administration, il continuera à suivre tous les dossiers en cours et ceux qui ont un caractère permanent.

Le soutien de chacun est toujours le bienvenu ne serait-ce qu'en prospectant parmi son entourage (famille, amis, voisins) pour le recrutement de nouveaux adhérents, qu'ils soient d'active ou retraités.

-§-

8. Intervention de Christian LOMBARDO Président de la FNOM et de l'AOM de Toulon

Christian LOMBARDO a fait un point sur les activités de la Fédération et de l'association.

8.1. Renouvellement de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM

2025 a été l'année du renouvellement de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM. La période électorale et la période d'instabilité politique qui a suivi n'a pas été favorable à la prise de contacts avec les autorités militaires, impactant fortement la fréquence des rencontres avec les marins d'active.

Cette année 2026 marque une date très importante pour la Marine Nationale, puisqu'elle fête ses 400 ans. Depuis Richelieu elle est devenue une marine structurée.

8.2. Pôle des retraités de la Fonction Publique

Comme les années précédentes la FNOM et les organismes qui le compose sont toujours actifs. Les six associations de retraités de la Fonction Publique regroupent plusieurs dizaines de milliers d'adhérents.

Si le Pôle des retraités œuvre à entretenir les liens issus des différents métiers dans un esprit de camaraderie à travers les rencontres et les activités sociales, une forte attention est portée aux conditions de vie et à la place qu'est celle des retraités.

C'est pourquoi le Pôle des retraités refuse :

- La remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions ;
- L'instauration d'une année blanche qui frapperait principalement les retraités à hauteur de 3,7 milliards d'euros via le gel des pensions ;

- Le doublement des franchises médicales et toute remise en cause du dispositif des affections de longue durée, qui affecteraient particulièrement une population confrontée, par nature, aux conséquences du vieillissement ;
- La remise en cause de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées et de ses conditions d'éligibilité, qui entraînerait des difficultés majeures pour de nombreux adhérents.

8.3. Festivités de l'AOM de Toulon

Pour célébrer la nouvelle année, le samedi 17 janvier dernier a eu lieu la traditionnelle « Galette des rois » à l'Escale Casabianca, qui est amenée à être le lieu privilégié pour les réunions de l'association. Le jeudi 4 juin sera organisée une journée en Camargue avec démonstration et découverte du village typique des Saintes-Maries de la Mer.

Un séjour sur la Costa Brava est programmé pour le début octobre prochain.

8.4. Assemblée générale 2026

Conformément aux statuts, le samedi 4 avril prochain sera organisée l'Assemblée générale de l'association au domaine des Gueules cassées à La Valette, validant l'activité et le bilan financier de 2025.

8.5. Congrès de la FNOM

Le congrès de la Fédération se déroulera en octobre 2027 sous le signe de son centenaire.

Lors des deux derniers congrès à Brest et à Lorient de nombreux adhérents se sont déplacés. Le **Président** de Toulon compte sur les adhérents de l'association pour faire mieux l'année prochaine.

Pour conclure son intervention, **Christian LOMBARDO**, président de la FNOM et président de l'AOM de Toulon, a tenu à rappeler que le bureau de la section, le bureau de l'association et le bureau national de la fédération travaillent pour répondre au mieux aux attentes des adhérents, afin que perdure la devise de la FNOM :

La solidarité et le travail de chacun au profit de tous.

9. Intervention du Maître-principal Michel BASSET, président des officiers mariniers de l'état-major d'ALFAN

Le Maître principal **Michel BASSET** a présenté le programme d'infrastructure pour l'arrivée du Porte-Avions de Nouvelle Génération, ce qui représentent des travaux pharaoniques.

Les chiffres sont imposants : le déplacement en pleine charge de l'actuel PA Charles de Gaulle représente 42 500 tonnes contre 78 000 tonnes pour le futur PANG, la longueur de 261 m actuellement pour le CdG sera portée à 310 m et la largeur de 64,4 m passera à 85 m.

Pour recevoir ce PANG débiteront dès 2027 des travaux pour de nouvelles infrastructures qui serviront d'accueil et de soutien, qui à termes permettront de l'accueillir. Les appontements Milhaud ont été rénovés, et une nouvelle zone « Milhaud 7 », sera créée.

Le calendrier du programme d'infrastructure d'accueil et d'entretien du PANG est le suivant :

- 2023 - 2025 Etudes initiales
- 2025 – 2026 Passation du marché
- 2027 - 2034 Travaux
- Fin 2034 - Livraison des infrastructures
- Début 2035 - Arrivée du PANG à Toulon

- 2038 - Admission au Service Actif.

En 2034 à la fin des travaux, le CdG et le nouveau PANG naviguerons de concert, jusqu'en 2038.

10. Intervention de monsieur Michel BLATY, Président départemental de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Michel BLATY a indiqué que les prévisions financières pour les anciens combattants font état d'une baisse de 7 % par rapport à 2025, ce qui est catastrophique. Seul le budget alloué aux harkis n'est pas discutable.

Le nombre de ressortissants est en nette diminution, ce qui représente une énorme crainte pour l'ensemble des associations d'anciens combattants. Il ne reste actuellement que les anciens des AFN qui représentent la majorité des adhérents. Le recrutement des anciens des OPEX pose une difficulté.

En ce qui concerne les actions menées, elles concernent en majorité la reconnaissance de la défense du droit à réparation.

Actuellement se pose l'avenir des ONACVG dans les régions et départements, cela concerne bien entendu les anciens combattants, mais également les conjoints survivants, les harkis et beaucoup de pupilles dont ceux liés aux attentats. En ce qui concerne la commission de l'action sociale, à Toulon, la moitié du budget concerne les pupilles mineurs essentiellement.

Une motion d'appui permet de soutenir des associations qui travaillent sur le problème de l'amiante.

Il y a eu en novembre une réponse à une question écrite d'une députée du Finistère, concernant l'attribution de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la Nation aux sous-mariniens ayant servis sur les SNLE. La réponse du ministre des armées de l'époque, a donné son accord pour rajouter à la liste des opérations des missions ouvrant droit à la carte du combattant et du TRN, les militaires ayant accompli des patrouilles avec des SNLE. Cet accord qui n'est pas définitif, est en cours de discussion au sein de certaines associations

Michel BLATY rappelle en final que les ONACVG peuvent intervenir auprès des anciens combattants en difficulté financière. L'union fédérale a également les moyens d'aider ses adhérents.

-§-

Il a été procédé à la remise du diplôme de reconnaissance des 3 années de fidélité à la fonction de porte-drapeau au trésorier, **Emile PERESSE**, par le président de l'AOMT, **Christian LOMBARDO**.

Deux vidéos ont été projetées aux participants, la première sur les vœux du chef d'état-major de la marine, l'**Amiral VAUJOUR** et la suivante sur les 400 ans de la Marine Nationale.

-§-

A l'issue, le Président **Michel LABÉ** a remercié tous les participants venus nombreux cette année à cette assemblée générale pour leur présence, ce qui reconforte les membres du conseil d'administration de la section dans leur action.

La séance a été levée à 11h30.

Le **Président** a invité chacun à participer au vin d'honneur.

Le Président
Michel Labé



La Secrétaire
Andrée Lecacheur

